



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-ET-CHER
Arrondissement de ROMORANTIN

Commune de LA FERTÉ-IMBAULT

MAIRIE : 42, rue Nationale - 41300 LA FERTÉ-IMBAULT

Téléphone 02 54 96 22 13

Télécopie 02 54 96 10 39

E-mail : contact@laferteimbault.fr

70/2023

Arrêté de circulation
Circulation interdite sur la RD 724
Organisation du Marché de Noël en centre bourg
avec mise en place d'une déviation passant
par des voies communales et départementales

Le Maire de LA FERTE-IMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière et plus particulièrement l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire ;

Vu l'instruction interministérielle sur signalisation routière, modifiée et complétée, livre I-1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire ;

Vu le décret du 3 juin 2009 modifié portant inscription de la RD n°724 dans la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2021-02-15-003 du 15 février 2021 portant délégation de signature à M. Patrick SEAC'H, directeur départemental des territoires ;

Vu l'avis favorable de la Direction départementale des Territoires de Loir-et-Cher en date du 23/10/2023 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental – Direction des Routes Sud de Loir-et-Cher en date du 24/10/2023 ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de la Commune de SALBRIS en date du 23/10/2023 ;

Vu la demande formulée par la Commune de LA FERTE-IMBAULT en date du 23 octobre 2023 ;

Considérant qu'en raison du déroulement du Marché de Noël, en centre bourg, sur la RD 724 - Rue Nationale, le samedi 2 décembre 2023 de 10h à 19h, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

Considérant que les véhicules auxquels s'applique peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le samedi 2 décembre 2023 de 6 heures à 22 heures, à l'occasion du Marché de Noël, sur le territoire de la Commune de LA FERTE-IMBAULT, la circulation sera interdite dans les deux sens sur :

- R.D 724 (Rue Nationale), en centre Bourg, avec déviation de la circulation portant interdiction de la circulation dans les 2 sens.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée, comme suit :

Déviation des Véhicules légers et poids lourds :

Sens SALBRIS / ROMORANTIN : RD 89 – VC n°5 (Rue de l'Ecluse) – RD 73 (Rue des ponts).

Sens ROMORANTIN / SALBRIS : RD 73 (Rue des Ponts) – VC n°5 (Rue de l'Ecluse) – RD 89

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place et la dépose de la signalisation de déviation seront assurées par les services techniques de la Commune de LA FERTE-IMBAULT.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de LA FERTE-IMBAULT.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de DEUX MOIS à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Madame le Maire de la Commune de LA FERTE-IMBAULT est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16 rue des Signeulx 41013 BLOIS.

- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de LAMOTTE-BEUVRON - 2 Allée HéniaJagla 41600 LAMOTTE-BEUVRON
- Monsieur le Chef du Département de l'Unité Motocycliste Zonale des CRS -85 rue Bergson BP 209 - 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE.
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – Mail Pierre Charlot 41000 BLOIS.
- Monsieur le Lieutenant-Colonel Chef du Centre Départemental d'Incendie et de Secours – 11-13 Avenue Gutenberg – BP 31059 - 41010 BLOIS Cedex.
- Monsieur le Lieutenant Chef du Centre de Secours de SALBRIS 45 Rue des Cousseaux 41300 SALBRIS.
- DOCT BEAUCE SOLOGNE – Responsable des Transports 5 avenue Montesquieu – B 36704 – 45067 ORLEANS Cedex.
- Monsieur le Chef de la Division des Routes Sud – Conseil Départemental 6 rue Jean Gutenberg BP 60248 - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.
- Monsieur le Directeur de la DDT de Loir-et-Cher – 31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
- Monsieur le Maire de la Commune de SALBRIS

La Ferté-Imbault, le 8 novembre 2023

Adjoint au Maire,

J. Guepin

